

l'année prochaine, si, d'ici là, comme il faut l'espérer, les choses s'établissent régulièrement au Mexique, et si le gouvernement se pénètre bien de la nécessité de faire honneur à tous ses engagements, et notamment à ceux qu'il a contractés vis-à-vis de nous par la convention de Miramar...

Un mois plus tard, le 30 octobre, M. Fould revenait sur cette question d'emprunt, et cette nouvelle lettre, toujours adressée au maréchal, renferme des détails aussi intéressants que peu connus :

J'ai reçu par le dernier courrier deux traites s'élevant ensemble à la somme de 2 065 000 francs, émises par le ministre des Finances du gouvernement mexicain sur la commission des finances à Paris. *Mais cet te commission est déjà à découvert*, si l'on tient compte des engagements, qui lui ont été imposés par les décrets de Miramar, de conserver par devers elle deux années d'arrérages pour la dette anglaise et pour l'emprunt contracté au mois d'avril dernier, ainsi que des délégations déjà faites par l'Empereur Maximilien au profit des légions belge et autrichienne.

En admettant, ce que je veux espérer, que les versements des termes échéant du 15 octobre au 15 février seront régulièrement payés, il ne resterait plus qu'une somme insignifiante de disponible.

Cela ne doit pas vous empêcher d'insister pour que chaque terme de l'indemnité stipulée par la convention de Miramar, ainsi que les remboursements mensuels des avances faites pour les troupes mexicaines, nous soient payés au moyen de traites sur la commission de Paris: ces traites devront stipuler qu'à défaut d'argent disponible, le paiement sera effectué par la délivrance de rentes mexicaines aux cours du jour sur la place de Paris.

Pour l'intelligence de ce qui précède, je dois vous dire

que, sur les 12 096 000 francs de rentes 6 p. 100, qui formaient le montant de l'emprunt mexicain, il n'en a été négocié que, 9 575 000, et qu'il reste ainsi 2 521 000 francs de titres disponibles.

Le ministre de la Guerre m'a communiqué votre dépêche du 10 septembre dernier, et j'ai donné mon adhésion à vos propositions concernant les expéditions militaires et la continuation du chemin de fer<sup>1</sup>. Vous voudrez bien, pour ces deux natures de dépenses, qui, réunies, ne devront pas excéder huit millions, exiger du gouvernement mexicain des traites sur Paris, payables, comme je l'ai dit plus haut, en argent ou en titres du dernier emprunt en cours. Je ne saurais trop insister auprès de vous pour le maintien scrupuleux de ces limites: *en sortir serait nous créer ici, vis-à-vis du Corps Législatif, de véritables embarras.*

J'ai déjà entretenu l'Empereur Maximilien de la nécessité d'aviser à la négociation d'un nouvel emprunt; il est évident que c'est le seul moyen de se procurer les ressources nécessaires pour affermir son gouvernement. J'attendrai M. Corta, dont le retour est prochain, pour vous envoyer un projet rédigé d'accord avec lui.

Ces lettres font saisir sur le vif l'erreur constante qui a contribué à l'échec final de l'intervention française au Mexique. Au lieu de regarder en face et d'aborder de front les difficultés et les obstacles, on eut les yeux fixés toujours sur les Chambres françaises: on chercha à ne point les effrayer par de grosses demandes d'hommes ou d'argent, et de là vint qu'on ne fit jamais pour le Mexique ce qu'il fallait, mais seulement ce

<sup>1</sup> Le chemin de fer de Vera-Cruz à la Soledad, que le maréchal proposait de continuer jusqu'à la sortie des Terres-Chaudes, à Passo-del-Macho.

qu'on croyait pouvoir faire sans se créer de trop grands embarras en France.

Voici à ce propos quelques réflexions fort sensées :

Il n'est pas absolument juste de dire que l'expédition du Mexique a été le fruit du gouvernement personnel : elle est la conséquence du système actuel de gouvernement, système qui est, je crois, sans précédents dans le monde.

Le gouvernement parlementaire eût probablement empêché l'expédition, ou l'eût arrêtée à temps ; mais, si le gouvernement personnel eût engagé une telle entreprise, il l'eût menée autrement. Pour que le drame se déroulat avec toutes ses péripéties, il a fallu un gouvernement assez personnel pour qu'il fût possible d'entamer l'aventure et assez constitutionnel pour énerver l'action ; il a fallu, en d'autres termes, un gouvernement qui n'eût plus ni la décision d'un pouvoir unique, ni la modération d'un pouvoir tempéré<sup>1</sup>.

Il est certain qu'au moment où écrivait le ministre des Finances il était prématuré de demander au nouveau régime de subvenir seul à ses dépenses, à plus forte raison d'exécuter à la lettre la convention de Miramar. Quel homme, le supposât-on doué du génie d'un Charlemagne ou d'un Napoléon, eût été capable, en si peu de mois, d'effacer les traces de cinquante ans de guerre civile et d'organiser un pays cinq fois grand comme la France ?

Mais ce que Maximilien aurait pu s'il avait été bien conseillé, c'est offrir des compensations, qui, chose singulière, eussent été plus profitables peut-être encore à son pays qu'à nous. Voici comment :

1. *L'Intervention française au Mexique* : préface de Clément Duvernois.

Le Mexique est, en certaines parties, une terre merveilleuse, dont le sol renferme les plus belles et les plus riches mines d'or et d'argent qui soient connues. Celles de la Sonora avaient tenté déjà bien des aventuriers ; mais l'exploitation d'une mine ne saurait être l'œuvre d'un individu : il faut, en outre, que les travailleurs ne soient exposés ni à être chassés par la force, ni à être dépouillés et volés. Napoléon III avait compris que, sous la protection des baïonnettes françaises, des compagnies puissantes pourraient se former et exploiter fructueusement toute la région nord du Mexique. Il avait envoyé un ingénieur des plus distingués, M. Laur, examiner et étudier ces gisements.

Le rapport de M. Laur avait été remis à Napoléon III en novembre 1868 ; il contenait ces lignes :

J'ai cherché à montrer d'abord l'importance de la formation argentifère de ce pays, en donnant quelques indications générales sur son étendue géographique, sur les parties qu'on a déjà explorées et sur les richesses véritablement remarquables que le mineur y a toujours rencontrées. Examinant ensuite le mouvement de l'argent au sortir des ateliers métallurgiques, je montre que, emporté hors du Mexique par une force irrésistible qui est celle qui maintient entre les peuples l'équilibre des échanges, le précieux métal ne peut atteindre les marchés européens qu'après mille lenteurs et au prix de très grandes dépenses.

Il m'a semblé que ce serait une œuvre éminemment nationale que celle qui placerait sous la main de la France une production métallique aussi importante, appelée à un aussi brillant avenir que celle de ce pays ; j'indique comment cette œuvre peut être réalisée, et je donne la mesure des bénéfices que le Trésor français pourrait y trouver.

La perspective de telles richesses tenta le gouvernement français : en cela ses convoitises étaient aussi légitimes que naturelles. Il est vrai qu'on l'a accusé d'avoir voulu s'emparer par la force des vastes territoires qui renfermaient les mines, et cette accusation, ainsi qu'on le verra, a trouvé bien des gens crédules, volontairement ou non. Les sources authentiques auxquelles nous puisons les éléments de notre récit renferment sur ce sujet plusieurs documents dont la lecture permettra de juger du bien ou mal fondé de l'accusation.

Le premier acte est un projet de traité, rédigé par le gouvernement français, auquel la Régence avait donné son assentiment, et qui devait être soumis à la ratification de l'Empereur, et annexé au traité de Miramar.

Art. 1<sup>er</sup>. — Comme garantie de la bonne exécution de la présente convention, et comme témoignage de gratitude envers le gouvernement de S. M. l'Empereur des Français, le Gouvernement mexicain concède à la France *le droit d'exploitation* de toutes les mines de l'Etat de Sonora qui se trouveraient actuellement être non exploitées ou non dénoncées.

Art. 2. — Afin d'assurer à l'exploitation de ces mines toutes les garanties désirables, le Gouvernement français aura le droit d'entretenir à ses frais, dans le territoire du dit Etat de Sonora, un corps de troupes régulières, qui pourra être remplacé plus tard par des forces que viendraient à organiser, pour leur propre compte, toutes compagnies auxquelles le gouvernement français jugerait à propos d'accorder des concessions pour l'exploitation des mines. Dans ce dernier cas, lesdites forces seront soumi-

ses aux lois du pays, conformément aux règlements qu'adopteront lesdites compagnies, avec l'approbation du Gouvernement mexicain<sup>1</sup>.

Art. 3. — Pour donner à la présente convention le caractère d'équité que recherchent les deux parties contractantes, *il est stipulé qu'une partie du montant net que produira au Trésor français l'exploitation des mines concédées pour revenir au Gouvernement mexicain*, et être admise en remboursement des frais de guerre occasionnés à la France par la campagne 1862 et 1863, comme compensation de la susdite concession.

Maximilien avait opposé à l'adoption de ces articles une force d'inertie telle qu'on avait, à cette époque, remis à plus tard la conclusion de cette affaire : il s'agissait alors de venir à bout des autres difficultés provoquées par la signature et du pacte de famille et du traité de Miramar. Mais Napoléon III ne renonçait point à son idée. Il écrivait, le 14 mai 1864, au général Bazaine :

Mon cher Général,

Cette lettre vous sera remise par M. Gwin, Américain, autrefois gouverneur de la Californie, mais très partisan du nouvel empire du Mexique. Il voudrait coloniser la Sonora, et personne n'est plus à même que lui de réaliser cette grande entreprise. J'en ai parlé ici à l'Archiduc, et j'ai aperçu qu'il craignait d'appeler au Mexique des Américains ; mais c'est là, à mon avis, une erreur. Les Américains que M. Gwin veut attirer sont tous du Nord et dégoûtés de leur gouvernement républicain.

1. Voir dans *Rêve d'Empire* la lettre de Napoléon III au général Bazaine du 16 décembre 1863, pp. 215-216.

Tâchez donc, je vous prie, dans l'intérêt du Mexique, de l'appuyer de tout votre pouvoir auprès de l'Empereur.

Croyez, mon cher Général, à ma sincère amitié.

NAPOLÉON.

M. Gwin arriva à Mexico peu après Maximilien, et demanda immédiatement de grandes concessions de terrains en Sonora pour y créer des centres de colonisation. Outre le commandant en chef, le ministre plénipotentiaire devait également appuyer sa demande, qui n'était que la réalisation des idées de Napoléon III. Le ministre des Affaires étrangères avait, à ce sujet, envoyé des instructions officielles au marquis de Montholon :

Paris, 15 juillet 1864.

Monsieur le Marquis,

Vous avez vu que la convention principale signée à Miramar ne faisait que consacrer définitivement, et sans aucune modification, l'arrangement directement arrêté entre l'Empereur et l'Archiduc. Il y avait urgence, en effet, à ce que la signature de cet acte important mit fin à toutes les incertitudes apparentes de la situation. Vous n'avez donc pas été surpris en ne trouvant point, parmi ses clauses, la concession de l'exploitation des mines de la Sonora, déjà accordée, en principe, par le gouvernement de la Régence, et dont je m'étais d'abord proposé de demander l'insertion dans le traité paraphé à Paris. Mais l'abstention que m'ont dictée à ce moment des considérations politiques majeures n'implique nullement l'idée de renoncer à une concession sur la valeur de laquelle le sentiment du gouvernement de l'Empereur n'a pas varié.

*Il y a là, comme je l'écrivais précédemment, une combinai-*

*son dont le Mexique peut tirer avantage autant et plus que nous encore.* Si nous avons un intérêt évident à aider ce pays à se libérer vis-à-vis de nous, il n'est certes pas d'une importance moindre pour lui de pouvoir le faire dans des conditions propres non seulement à alléger ses charges, mais encore à assurer l'exploitation de ses richesses naturelles.

Le désir de l'Empereur est donc toujours de voir ratifiées par le nouveau souverain du Mexique les dispositions qu'avaient consenties en notre faveur le gouvernement de la Régence.

Je vous invite en conséquence à revenir sur cette question, soit avec les ministres mexicains, soit avec l'Empereur lui-même, si l'occasion vous en était fournie, et à exposer tout le prix que nous attachons au maintien de la concession concernant la Sonora.

Je me plais à croire que vos démarches rencontreront un accueil conforme à nos vœux. Je vous laisse à décider, dans ce cas, de la forme sous laquelle il serait le plus convenable de reproduire les stipulations, que contenait notre convention, des articles additionnels au traité de Miramar. Un arrangement spécial ou même un échange de déclarations officielles me sembleraient également propres à atteindre le but que nous nous proposons.

Veillez, etc.

DROUYN DE LHUYS.

Pour appuyer les projets du cabinet de Paris, le maréchal Bazaine décida qu'une colonne expéditionnaire, composée de deux bataillons du 51<sup>e</sup> de ligne, sous les ordres du colonel Garnier, irait occuper cette province. Il enjoignit au général de Castagny d'appuyer ce mouvement. Il profita de cette occasion pour communiquer à ce général ses vues à ce sujet, et il le

fit dans une dépêche secrète que nous mettons en partie sous les yeux du lecteur.

Le maréchal, au début, y rappelait que c'était au nom de l'empereur Maximilien et pour le compte du gouvernement mexicain que cette occupation devait avoir lieu : « La question de concession à la France de toutes les mines non concédées encore ou non exploitées n'est point encore terminée ; *mais il est bien entendu qu'elle ne constituerait aucune concession de territoire* ». Dans la prévision de l'acceptation des articles additionnels au traité de Miramar, il prescrivait de procéder à l'étude des terrains pouvant être concédés, au dénombrement des terrains arables propres à l'installation de centres agricoles :

S'il se présente des émigrants pendant l'occupation du pays par les troupes de votre division, continuait-il, vous pourrez, en vous conformant aux lois et règlements du pays, leur faire délivrer des concessions provisoires, mais en faisant bien connaître aux concessionnaires cette condition du provisoire, rien ne pouvant ni ne devant être définitif que par suite de la sanction impériale. *Je ne saurais trop vous répéter que, dans tous les cas, la Sonora doit être administrée, gouvernée, au nom de l'Empereur Maximilien.*

Je crois savoir que le gouvernement de Juarez avait accordé à de grandes compagnies étrangères de larges concessions : vous rechercherez si le fait est vrai et ce qui a été fait à cet égard...

La question, on le voit, était bien posée. D'après tous ces documents, voici ce que demandait le Gouvernement français : *le droit d'exploitation seul, et point la propriété* des mines non encore concédées. Il se réservait

d'exploiter par lui-même ou par des compagnies autorisées par lui. Des bénéfices provenant de cette exploitation, une part serait attribuée au trésor mexicain comme droit de concession, et ces sommes viendraient en déduction de la dette contractée par le Mexique envers la France, dette reconnue par le nouvel empire.

La proposition, comme le disait M. Fould, ne présentait donc que des avantages pour les deux parties contractantes.

Que fit Maximilien ? Il refusa purement et simplement. Il feignit de ne pas comprendre ce qu'on lui demandait, et répondit que le serment qu'il avait prêté à Miramar de n'aliéner aucune parcelle du territoire mexicain lui interdisait de ratifier le consentement conditionnel donné par la Régence.

Le prétexte ne valait pas plus que le refus qu'il était destiné à justifier. Ni l'un ni l'autre d'ailleurs ne venaient directement de Maximilien : là encore il avait cédé à des influences. Son entourage, toujours poussé par sa profonde hostilité contre la France, lui avait fait refuser un si bel avantage.

Cette réponse, dictée par la haine et la cupidité, amena l'avortement des projets de colonisation. Le gouvernement de Maximilien ne s'établit jamais en Sonora, et la marche en avant du colonel Garnier se borna à une inutile et stérile promenade militaire.